



ANNEE SCOLAIRE 2022-2023

Information très importante RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE

Au moment de l'inscription ou de la réinscription de votre enfant dans l'établissement, il est très important de fournir au service Gestion votre RIB sous format papier, pour le versement éventuel des bourses en fonction de votre situation et le remboursement des frais de stages selon les demandes.

En cas de changement de RIB pendant l'année, merci de bien vouloir nous en avertir et nous fournir votre nouveau RIB.

Sans ce document, il nous sera impossible d'effectuer les versements auxquels vous pouvez avoir droit sur votre compte.

Le Gestionnaire.